

ACTION URGENTE

EXTÉRIEUR – 11 970101 – EUR 50/06/97

EXTR 117/97

"Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer"

PEINE DE MORT

UKRAÏNE

Rousslan Nikolaevitch Dolouda, 21 ans

Londres, le 11 février 1997

Amnesty International a appris que le recours en grâce formé au nom de Rousslan Dolouda devait être prochainement examiné par la Commission présidentielle des grâces ainsi que par le président ukrainien. Il s'agit de la dernière voie de recours offerte au condamné et, par conséquent, du dernier espoir pour Rousslan Dolouda d'échapper à son exécution.

Rousslan Dolouda a été condamné à mort le 20 septembre 1996 par le tribunal régional de Harkov, après avoir été reconnu coupable de meurtre d'un chauffeur de taxi, aux termes de l'article 95 du Code pénal ukrainien. La Cour suprême a confirmé sa peine le 24 décembre 1996.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Malgré l'engagement pris par l'Ukraine d'instaurer un moratoire sur les exécutions, lors de son adhésion au Conseil de l'Europe en novembre 1995, Amnesty International a été informée par un département du ministère de la Justice que ce pays avait exécuté 167 personnes en 1996, en violation flagrante de ses engagements. Le 29 janvier 1997, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté la résolution III2 (1997) qui condamne l'Ukraine de ne pas avoir respecté son engagement et qui déplore les exécutions ayant eu lieu en 1996. « L'Assemblée avertit les autorités ukrainiennes qu'elle prendra toutes les mesures nécessaires pour veiller au respect des engagements contractés. En particulier, si les exécutions capitales devaient se poursuivre à la suite de l'adoption de la présente résolution, l'Assemblée envisagerait de ne pas ratifier les pouvoirs de la délégation parlementaire ukrainienne lors de sa prochaine session. » (paragraphe 6 de la résolution III2).

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme/aérogramme/lettre par avion/fax (en ukrainien, en russe, en anglais ou dans votre propre langue) :

11u Président ukrainien :

- demandez-lui de gracier Rousslan Dolouda ;
- faites-lui part de votre indignation face aux très nombreuses exécutions qui ont eu lieu en 1996 au mépris des engagements pris par l'Ukraine vis-à-vis du Conseil de l'Europe ;
- demandez-lui qu'un moratoire immédiat sur les exécutions soit annoncé publiquement et que tous les responsables concernés en soient dûment informés.

11u Président de la Commission présidentielle des grâces :

- exhortez-le à recommander la grâce de Rousslan Dolouda.

ԴՐՔԵԼՏ Դ :

Président de l'Ukraine
Leonid Kouchma
Présidentou Ukrainy Kouchma L
ul. Bankovaia, 7
252601 Kïev
Ukraine
Fax : 580 44 291 61 61
Télégrammes : Prézidentou Kouchma, Kïev, Ukraine
Formule d'appel : Øzar Prézident, / Monsieur le Prézident de la République.

Président de la Commission présidentielle des grâces
Dïotr rïndrïtïehenko
Prédsedatëlïou rïndrïtïehenko P.
Komissïa po voprosam pomilovanïa pri Prézidenta
ul. Bankovaia, 7
252220 g. Kïev
Ukraine
Télégrames : Prédsedatëlïou, Komissïa po voprosam pomilovanïa, Kïev, Ukraine
Fax : 580 44 291 61 61
Formule d'appel : Øzar Chairman, / Monsieur le Prézident,

COPIES Դ :

Ministre des affaires étrangères
Guznadi Yosïfovïeh Oudovenko
Ministrou Ôdovenko H. U
Ministerstvo inostrannykh del Ukrainy
ul. Karla Liebkneht, 15/1
252501 Kïev 24
Ukraine

Procureur général
Grïgorï Vorsïnov
Guznralnomou Prokourorou Vorsïnovou. G
Prokouratura Ukrainy
ul. Rëznïtskaïa, 15/15
252601 g. Kïev II
Ukraine
Fax : (580 44) 290 26 05

Ministre de la Justice
Serguï Golovati
Ministrou Holovatïomou S.
Ministerstvo yustitsïï Ukrainy
Ul. Kotsyubïnskogo, d.12
252050 g. Kïev
Ukraine
Télégrammes : Ministrou Youstitsïï, Kïev, Ukraine
Formule d'appel : Øzar Minister, / Monsieur le Ministry,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques d'Ukraine dans votre pays

ՔՐԻԵՐԵ ՓԻՆՏԵՐՎԵՆԻՐ ԻՄՄԵԴԻԱՏԵՄԵՆՏ.

ԴՐՔԵԼՏ ԼԵ ԻԻ ՄԻՆԻՏՏ 1997. ՎԵՐԻՖԻԷՅ ԴԻՍՐԵՏ ՓԵ ՎՈՏՐԵ ՏԵԿՏԻՈՆ ՏԻԼԵ ՔԻՒՏ ԵՆԿՈՐԵ ԻՆՏԵՐՎԵՆԻՐ, ՄԵՐՈՒ.

La version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -

